IAMGOLD CORPORATION

Politique du conseil d'administration sur l'engagement auprès des actionnaires

Dans le but de garantir la transparence, le conseil d'administration (le « Conseil ») d'IAMGOLD Corporation (la « Société ») croit qu'il est important d'avoir un engagement régulier et constructif directement avec les actionnaires de la Société. Le Conseil encourage les actionnaires à exprimer régulièrement leurs opinions à l'égard des pratiques de gouvernance de la Société, du régime de rémunération des dirigeants et des pratiques de communication de l'information. Le Conseil apprécie le dialogue ouvert et le partage d'idées.

Le Conseil consulte régulièrement les actionnaires de la Société au sujet de la composition du Conseil, des pratiques de gouvernance de la Société et de la structure du régime de rémunération des dirigeants basée sur le rendement, en plus de les communiquer dans la circulaire de procuration annuelle de la direction envoyée dans le cadre de l'assemblée générale annuelle et dans la section sur la gouvernance d'entreprise sur le site Internet de la Société. Le Conseil consultera les actionnaires par l'entremise de rencontres avec des investisseurs institutionnels, des groupes d'investisseurs particuliers, des associations d'actionnaires et des groupes de défense de la gouvernance.

Les actionnaires en réponse, peuvent régulièrement faire connaître leurs opinons au Conseil en votant individuellement et majoritairement pour les administrateurs, ce qui constitue un droit de regard sur le régime de rémunération des dirigeants, et en votant sur les autres questions soumises à l'approbation des actionnaires. En plus de voter sur ces questions soumises par le Conseil, les actionnaires peuvent soumettre au vote leurs propres propositions conformément aux lois applicables.

La direction de la Société est principalement responsable de la communication et de la consultation auprès des actionnaires et elle effectue ces dernières par l'entremise du service des relations avec les investisseurs. Par l'intermédiaire du service des relations avec les investisseurs, la direction communique aux actionnaires la stratégie d'affaires, les résultats financiers et les résultats d'exploitation de la Société à l'aide des communiqués de presse, des rapports de gestion sur ses résultats financiers et ses résultats d'exploitation, des téléconférences, des rencontres avec les analystes et les investisseurs institutionnels et des conférences destinées à l'industrie. La direction signalera au Conseil tout commentaire important qu'elle reçoit. Les actionnaires qui désirent communiquer avec la direction peuvent le faire par l'intermédiaire des personnes

ressources du service des relations avec les investisseurs dans la section **Nous joindre** du site de la Société et dans les communiqués de presse et les états trimestriels.

Que ce soit par l'intermédiaire du Conseil ou de la direction de la Société, la consultation des actionnaires se veut un échange d'opinions concernant des questions du domaine public et celle-ci n'inclut pas de discussions sur de l'information importante non divulguée au sujet de la Société. La Société observe des pratiques strictes de divulgation d'information, non seulement dans le but de fournir aux investisseurs l'information exacte et factuelle en temps opportun, mais pour éviter la divulgation sélective d'information importante non publiée.

En plus de communiquer avec la direction de la Société par l'intermédiaire du service des relations avec les investisseurs, les actionnaires peuvent communiquer directement avec le Conseil en adressant leurs communications par écrit à l'intention du président du Conseil à l'adresse ci-dessous. Le président du Conseil de concert avec le secrétaire général de la Société examineront chaque demande provenant d'actionnaires et établiront la meilleure façon de procéder, y compris de déterminer s'il convient de demander des informations supplémentaires.

Président du conseil d'administration

A/s du secrétaire général

IAMGOLD Corporation

401 Bay Street, bur. 3200

Toronto (Ontario), Canada M5H 2Y4

Le Conseil reconnaît que la pratique de consulter les actionnaires évolue au Canada et dans le monde. Il entend revoir la présente politique de temps en autre, afin de s'assurer qu'elle convient toujours.